



Le 5 mai 2014

[TRADUCTION]

Par courriel : nffn@sen.parl.gc.ca; lcjc@sen.parl.gc.ca; FINA@parl.gc.ca

L'honorable Bob Runciman, sénateur
Président, Comité sénatorial des affaires juridiques et constitutionnelles
Sénat du Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0A4

L'honorable Joseph A. Day, sénateur
Président, Comité sénatorial des finances nationales
Sénat du Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0A4

Monsieur James Rajotte, député
Président, Comité des finances
131, rue Queen, 6^e étage
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Objet : *Projet de loi C-31, Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2014, partie 6, section 5 – modifications à la Loi sur les juges*

Messieurs,

J'écris pour exprimer l'appui de l'Association du Barreau canadien en faveur des modifications à la *Loi sur les juges* proposées par le projet de loi C-31, augmentant le nombre de juges des cours supérieures en Alberta et au Québec.

D'autres sections de l'ABC aborderont d'autres aspects du projet de loi C-31.

L'Association du Barreau canadien est une association nationale regroupant plus de 37 500 juristes, dont des avocats, des notaires, des professeurs de droit et des étudiants en droit de toutes les régions du Canada. Elle s'est fixé comme objectif prioritaire l'amélioration du droit et de l'administration de la justice.

Les modifications proposées à la *Loi sur les juges* répondent à l'argumentation convaincante présentée par les gouvernements provinciaux de l'Alberta et du Québec pour justifier l'ajout de juges afin d'assurer la saine administration de la justice. Elles constituent un important progrès en vue d'améliorer l'accès à la justice dans ces provinces.

Le récent rapport de l'ABC [Atteindre l'égalité devant la justice](#)¹, vaste étude de l'accès à la justice au Canada, note que les dépenses gouvernementales consacrées au système de justice ont baissé dans les dernières années en comparaison des dépenses en santé et en éducation. Les problèmes juridiques non résolus et l'accès inadéquat à la justice qui résultent d'un nombre insuffisant de juges imposent de lourds coûts non seulement aux parties en cause, mais à l'ensemble de la société. Le rapport prône un recentrage des tribunaux, au sein du système de justice civile, en tant que voie principale vers des processus de règlement des différends et d'aiguillage vers d'autres services en ce qui concerne les aspects non juridiques des problèmes des personnes.

L'ABC est encouragée par les mesures qu'a prises le gouvernement sur ce plan, et sera heureuse de collaborer à d'autres améliorations avec tous les intervenants du système de justice.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération respectueuse.



Fred Headon

¹

www.cba.org/abc/justicepourtout/secure_pdf/Equal-Justice-Report-Fr.pdf